

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est 	POLITIQUE	
	Code	POLC-06RIM-001
	Destinataires	Employés, médecins, dentistes et pharmaciens, stagiaires, bénévoles, usagers, visiteurs, familles, Fondations, et toutes personnes contribuant à la réalisation de la mission du CISSS de la Montérégie-Est
	Adoption	2017-11-09
	Révision	2022-03-10
	Responsable de l'application	Direction des services techniques
	Approbation par	Comité exécutif de direction
TITRE : POLITIQUE DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE		

1. PRÉAMBULE

La relation entre la santé et l'environnement est indissociable. Ainsi, le CISSS de la Montérégie-Est a adopté en 2017 une première politique de santé environnementale et développement durable afin de promouvoir des environnements sains et favorables à la santé. Depuis, les besoins de l'organisation nous démontrent que le concept de santé environnementale s'étend au-delà du concept de développement durable incluant l'utilisation des ressources et des achats responsables ainsi que des principes d'urbanisme durable.

La politique de santé environnementale détermine donc la ligne de conduite que le CISSS de la Montérégie-Est se donne en matière de santé environnementale et développement durable. Cette politique supporte une démarche systémique et concertée au sein du CISSS de la Montérégie-Est.

Cette politique s'inscrit également dans la stratégie gouvernementale qui fait de la lutte aux changements climatiques une priorité.

2. OBJET

Ce document vise à décrire les fondements de la démarche du CISSS de la Montérégie-Est en matière de santé environnementale.

3. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique vise l'ensemble des personnes œuvrant au sein du CISSS de la Montérégie-Est, offrant des services, de même que toute personne recevant des soins ou des services sociaux ainsi que les familles, visiteurs et proches aidants.

4. OBJECTIFS

Le CISSS de la Montérégie-Est s'engage à promouvoir et à adopter des pratiques organisationnelles innovantes et respectueuses de l'environnement de manière à réduire son empreinte écologique et à minimiser les impacts de ses activités sur la santé de ses employés et de la population. La présente politique vise à :

- Sensibiliser les destinataires à la politique et les mobiliser à son application;
- Améliorer l'environnement de travail des travailleurs de la santé et des bénévoles en s'appuyant sur les principes de santé environnementale;
- Inciter les partenaires et autres collaborateurs à intégrer les principes de santé environnementale dans leurs projets impliquant le CISSS de la Montérégie-Est;
- Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables au sein du CISSS de la Montérégie-Est;
- Encourager et promouvoir les initiatives de santé environnementale au sein du CISSS de la Montérégie-Est;
- Favoriser la réduction de l'empreinte écologique liée aux activités du CISSS de la Montérégie-Est afin de promouvoir une meilleure santé globale conformément à la politique organisationnelle sur la gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail;
- Contribuer au développement d'une économie circulaire;
- Mettre en place des aménagements fonctionnels qui améliorent la qualité de vie et la qualité des services tout en suivant les principes d'accessibilité universelle.

5. DÉFINITIONS

Santé environnementale

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures » [1]. Toutefois, le concept de santé environnementale va bien au-delà de l'approche réactive qui consiste à se protéger des agresseurs de l'environnement. « La santé environnementale propose une vision plus écosystémique et responsable et invite à adopter une approche proactive qui vise à préserver la qualité des milieux de vie et à créer des environnements sains, favorables à la qualité des systèmes de vie » [2].

Développement durable

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement » [3].

Empreinte écologique

Représente la surface de terre et d'eau biologiquement productive qui est nécessaire pour produire les ressources consommées et assimiler les déchets générés par une population donnée [4]. L'empreinte écologique est un concept qui vise à quantifier l'impact écologique d'une personne ou d'un pays en fonction notamment de sa consommation.

Pratiques écoresponsables

Toute pratique qui prend en compte la hiérarchie des 3RV (réduire, réutiliser, recycler, valoriser) et de l'analyse de cycle de vie dans un souci de réduire son empreinte écologique. Les pratiques écoresponsables peuvent s'appliquer lors d'événements, d'achats de produits, de déplacements, etc.

Analyse de cycle de vie

L'analyse de cycle de vie est une méthode d'évaluation de l'impact environnemental, social et économique de l'ensemble des étapes de vie d'un produit ou d'un service tel que : l'extraction et la transformation des matières premières; la fabrication; l'emballage et la distribution; l'utilisation; la fin de vie du produit (élimination). [5].

Économie circulaire

L'économie circulaire est un nouveau modèle économique qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources (matières, énergie, eau) qui circulent déjà dans le marché. De plus en plus d'études réalisées par des organisations renommées, comme le Forum économique mondial, démontrent ses bénéfices, tant sur le plan socio-économique (réduction de la volatilité du prix des matières premières, créations d'emplois, augmentation du PIB...), qu'environnemental (réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la pollution...). [6].

Urbanisme

L'urbanisme est un concept lié à l'art (et à l'architecture qui conçoit les bâtiments harmonieux), à l'économie, à la sociologie (la " commodité " et les relations entre les hommes), à l'histoire (le temps), à la géographie (l'espace urbain et rural), au droit (les règles de contrôle de l'utilisation du sol), à l'ingénierie (les réseaux et les techniques de construction). Bref, c'est un champ d'action, pluridisciplinaire par essence, qui vise à créer dans le temps une disposition ordonnée de l'espace en recherchant harmonie, bien-être et économie [7].

Vision holistique

Du grec holos, « le tout », ce terme désigne toutes les approches de la vie, ou toutes les techniques thérapeutiques qui prennent en compte la globalité de l'individu. Par exemple, une vision holistique de l'être humain tient compte de ses dimensions physique, mentale, émotionnelle, familiale, sociale, culturelle, spirituelle [8].

6. CADRE LÉGISLATIF, RÉGLEMENTAIRE OU NORMATIF

La présente politique, ainsi que les procédures et directives qui s'y rattachent, sont subordonnées à la Loi sur le développement durable (L.R.Q., chapitre D-8.1.1) [9], en vigueur depuis 2006.

« La démarche du gouvernement du Québec en matière de développement durable découle de la volonté de créer un contexte propice à l'innovation et au renouvellement des pratiques, d'abord dans l'administration publique québécoise — et subséquentement avec leur accord —, dans les organismes municipaux, les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Établir légalement un cadre de responsabilisation en matière de développement durable est un moyen pour donner plus de cohérence aux initiatives des acteurs du milieu. En effet, ce cadre aide à canaliser les efforts qui sont déjà entrepris pour atteindre des buts communs. »¹

¹ MDELCC, <http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm>

Bien que le CISSS de la Montérégie-Est ne soit pas assujéti à la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, il souhaite assurer une cohérence envers les actions gouvernementales en matière de développement durable. De plus, la présente politique est en cohérence avec la mission de santé et de bien-être de la population du CISSS de la Montérégie-Est. Prendre soin de l'environnement, c'est aussi prendre soin de la santé des employés et des usagers!

7. ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

En cohérence avec ses six valeurs (voir schéma), le CISSS de la Montérégie-Est s'engage à adopter une vision holistique dans l'ensemble de ses activités afin de promouvoir des environnements sains et favorables à la santé. Il reconnaît la valeur des actions individuelles, collectives et progressives. Cette politique établit le cadre de référence pour l'élaboration des plans d'action en santé environnementale dans lesquels nous abordons les thématiques suivantes :

- ❖ Informer, sensibiliser, éduquer, innover;
- ❖ Efficacité énergétique;
- ❖ Gestion responsable de l'eau;
- ❖ Gestion des matières résiduelles;
- ❖ Gestion des matières dangereuses et des déchets biomédicaux (DBM);
- ❖ Gestion de la qualité de l'air;
- ❖ Santé et qualité de vie au travail;
- ❖ Alimentation durable ;
- ❖ Gestion du transport et de la mobilité durable;
- ❖ Entretien écologique des terrains, des espaces de stationnement et des immeubles;
- ❖ Biodiversité et verdissement;
- ❖ Approvisionnements responsables;
- ❖ Construction, rénovation et démolition.

7.1. Rôles et responsabilités

Direction générale

- Adopter la politique;
- Recevoir et commenter le rapport d'activités;
- Soutenir l'actualisation de la politique de santé environnementale;
- Assurer l'application de la politique au sein de l'établissement et faire la promotion de pratiques et de comportements écoresponsables dans le but d'encourager l'émergence d'une culture de santé environnementale;
- Adopter le plan d'action triennal de santé environnementale.

Toutes les directions

- Promouvoir l'application de la présente politique ;
- Veiller au maintien d'une culture organisationnelle qui valorise l'application des orientations et des objectifs de la présente politique;
- Veiller au respect des objectifs de la présente politique, tant au moment de l'élaboration de nouveaux projets que lors de la révision des pratiques actuelles.

Direction des services techniques (DST)

La DST est la direction responsable du suivi de la mise en œuvre de la politique dans l'organisation. En conséquence, elle doit :

- Réaliser un plan d'action triennal de santé environnementale (objectifs, moyens d'action, indicateurs, responsables, échéancier) qui sera révisé selon le cycle de gestion de l'organisation ;
- Assurer les travaux du comité « *Environnement en santé!* » et soutenir les porteurs de dossiers dans la mise en œuvre des actions inscrites au plan d'action;
- Identifier les opportunités de partenariats en lien avec les objectifs de la présente politique;
- Élaborer et proposer des indicateurs de résultats afin de suivre la progression des actions.

Direction des ressources financières (DRF)

- Intégrer les pratiques écoresponsables dans nos appels d'offres et de services afin de minimiser notre impact négatif sur la qualité de l'environnement et sur la santé dans les limites des ressources financières disponibles;
- Participer, en collaboration avec la DST, à l'évaluation financière des projets en santé environnementale et développement durable et déterminer le plus précisément possible les retours sur l'investissement afin de favoriser leur réalisation.

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)

- Conseiller et soutenir les différentes instances en ce qui a trait aux activités de communication à réaliser pour atteindre les objectifs du plan d'action;
- Promouvoir les activités associées à la politique et au plan d'action en santé environnementale.

Direction logistique (DL)

- Soutenir et collaborer avec la direction des services techniques dans la mise en œuvre de la politique et des actions inscrites au plan d'action.

Syndicats et comités consultatifs

Promouvoir les principes de santé environnementale et inciter leurs membres à participer activement à la mise en œuvre de la politique.

Fondations

Soutenir et collaborer à l'ensemble des activités liées à la présente politique.

Comité « *Environnement en santé!* »

Relevant de la direction des services techniques, le comité « *Environnement en santé!* » est un comité consultatif dont la mission est de favoriser l'application de la politique de santé environnementale au sein du CISSS de la Montérégie- Est par divers moyens et actions concrètes. Le comité dépose annuellement ou bi annuellement un rapport d'activités au comité exécutif de direction.

Destinataires

Contribuer à la réalisation des objectifs liés à la présente politique.

7.2. Composition du comité

Le comité « *Environnement en santé!* » est dirigé par la directrice adjointe des services techniques – volet services d'hôtellerie et accompagné par la conseillère en santé environnementale et développement durable de Synergie Santé Environnement. Le comité est représentatif de l'ensemble des directions et de différents niveaux hiérarchiques. Différents partenaires externes peuvent être invités à collaborer au comité.

8. RÉVISION

La présente politique doit faire l'objet d'une révision tous les quatre ans suivant son entrée en vigueur ou lorsque des modifications législatives ou réglementaires le requièrent.

9. RÉFÉRENCES

[1] Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail. (2006). *Santé et environnement : définitions et évolutions récentes*. Repéré à http://www.sante-environnement-travail.fr/minisite.php3?id_rubrique=888&id_article=2760.

[2] Sauv , L., Godmaire, H. (2009). Pour une  ducation relative   la sant  environnementale : une approche  cosyst mique et participative. *Liaison  nergie-Francophonie*. Institut de l' nergie et de l'environnement de la francophonie, num ro 82, 61-70.

[3] Loi sur le d veloppement durable (chapitre D-8.1.1).

[4] Brodhag, C. (2003). Dictionnaire du d veloppement durable. AFNOR, p. 84.

[5] Ville de Laval. *Guide des pratiques  coresponsables au travail*. Consult    <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/guide-pratique-travail.pdf>.

[6] Universit  de Montr al, Centre d' tudes et de recherches internationales (C RIUM). Rep r    <http://cerium.umontreal.ca/etudes/ecoles-dete-2016/economie-circulaire/>.

[7] Merlin, P., *Essai de d finition de l'urbanisme, L'urbanisme*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2009, p. 3-4. URL : <https://www.cairn.info/---page-3.htm>.

[8] Revue Psychologies. En ligne : <http://www.psychologies.com/dico-psycho/holistique>.

[9] Loi sur le d veloppement durable (chapitre D-8.1.1).

10. DOCUMENTS AFF RENTS ET ANNEXES

Aucun autre document ou annexe n'est associ    cette politique.

HISTORIQUE DU DOCUMENT

APPROBATION PAR	ADOPTION	EN VIGUEUR	DÉPÔT SUR L'INTRANET	COMMENTAIRES (facultatif)
Comité exécutif de direction	2017-11-09	2017-11-09	2017-11-20	
Comité exécutif de direction	2022-03-10	2022-03-10	Cliquez ici pour entrer une date.	Révision

ÉTAPES DE VALIDATION DE LA DERNIÈRE VERSION DU DOCUMENT

	NOM	DATE
RÉDACTION	Nathalie Robitaille Sarah Bourque et France Le Blond	2016-10-24 2022-01-27
COLLABORATION	France Le Blond, Mélissa Giroux, Guylaine Goyette, Pascale Roy, Nathalie Chénier	2016-10-24
RÉVISION LÉGALE		Cliquez ici pour entrer une date.
RÉVISION LINGUISTIQUE		Cliquez ici pour entrer une date.
MISE EN PAGE	Myriam Ménard	2016-11-08

PERSONNES OU INSTANCES CONSULTÉES

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Comité de gestion des programmes sociaux, santé et de réadaptation
<input type="checkbox"/> Comité de gestion du programme de santé physique
<input type="checkbox"/> Comité de gestion d soutien, de l'administration et de la performance
<input type="checkbox"/> Comité de gestion des risques
<input type="checkbox"/> CII
<input type="checkbox"/> CM
<input type="checkbox"/> CMDP
<input type="checkbox"/> Direction enseignement universitaires et recherche
<input checked="" type="checkbox"/> Direction logistique
<input type="checkbox"/> Direction programme DI/TSA/DP
<input checked="" type="checkbox"/> Direction programme jeunesse
<input checked="" type="checkbox"/> Direction programme SAPA
<input type="checkbox"/> Direction programmes santé mentale et dépendance | <input type="checkbox"/> Direction de la protection de la jeunesse
<input checked="" type="checkbox"/> Direction qualité, évaluation, performance et éthique
<input checked="" type="checkbox"/> Direction ressources financières
<input type="checkbox"/> Direction ressources humaines, communications et affaires juridiques
<input type="checkbox"/> Direction ressources informationnelles
<input type="checkbox"/> Direction services multidisciplinaires
<input checked="" type="checkbox"/> Direction services professionnels, programmes santé physique et chirurgie
<input checked="" type="checkbox"/> Direction services techniques
<input checked="" type="checkbox"/> Direction soins infirmiers, programmes santé physique et médecine
<input type="checkbox"/> PDG
<input type="checkbox"/> PGDA
<input type="checkbox"/> Ressources non intentionnelles
<input type="checkbox"/> Syndicat(s) :
<input type="checkbox"/> Autre(s) : |
|---|--|